

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2010

URBANISME COMMERCIAL - (n° 2566)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 77

présenté par
M. Piron

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 9, substituer à la première occurrence du mot :

« à »,

les mots :

« au premier alinéa de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.